

# Réunion du Bureau Municipal du 18 mai 2020

**Présents :** M. BURLE - Mme DURAND – Mme JARD - Mme LECONTE - M. MASSEY - M. POISSONNIER - M. QUEIRAS –

**Secours Populaire :** Suite à une distribution plus importante de colis durant l'épisode COVID, le secours populaire demande une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

**Vente d'alcool :** Un arrêté d'interdiction de vente d'alcool au détail de 20 h à 8 h sera pris par le maire.

**Préfecture des AHP :** Covid 19 : Madame la Sous-Préfète a appelé le Maire concernant la mise à disposition de 2000 masques par la préfecture à la commune. Il y aura une priorisation pour la distribution de ces masques. Par contre, un dispositif de recensement des besoins en masques est reconduit à un rythme hebdomadaire. Le Maire a demandé aux services :

- le nombre de personnes à faibles ressources (RSA, CAF, etc.).
- le nombre de personnes en perte d'autonomie.
- Le nombre de personnes de plus ou égal à 75 ans, qui ne sont pas dans les EHPAD, par tranche d'âge (75-80, 85-90 et plus).
- Le nombre d'agents en ETP sur la commune.

Les éléments devront être transmis à la préfecture d'ici mercredi.

Il souhaite avoir les listes nominatives de cette population. Un travail de concertation entre la maison de la santé et la commune a été fait.

**Affaire BOULINGUEZ/COMMUNE :** Suite aux dernières inondations, M. BOULINGUEZ a porté plainte contre la commune. La Préfecture nous demande un rapport. SE a préparé un courrier pour validation. BP a apporté des modifications.

**Catastrophes naturelles :** BP rappelle qu'il est impératif en cas d'inondations, d'éboulements de rochers ou autre calamités naturelles, de faire une déclaration de catastrophe naturelle.

**DLVA :** conférence des Maires : mardi 19 mai 2020 à 17 h 30 – Salle Osco Manosco

**Rue des Trécastels :** suite à la plantation d'une haie par le voisin d'un administré résidant rue des Trécastels, ce dernier n'a pas de visibilité pour sortir de chez lui et demande la mise en place d'un miroir en face de chez lui. C'est une sortie privée, c'est à lui de mettre en place un miroir. Adresser courrier de réponse (BP/MM).

**Terrain rue de Pierrevert :** JLQ, JB, SB et CD ont reçu M. REY Frédéric qui est intéressé par le terrain. Ce dernier souhaitait construire 16 logements. Avis négatif. Ils l'ont orienté sur le lotissement des Lucioles ou un terrain est disponible pour construire un petit collectif. Ce dernier est en contact avec le service urbanisme.

**Bar le Sans-Souci :** Les gérants demandent de disposer d'une clef du cadenas de la barrière afin de décharger leurs achats. Suite aux éléments fournis par les services lors de la réunion de coordination du 19/05, ce point sera rediscuté lors de la prochaine réunion afin que la Municipalité prenne une décision. En attente de décision.

**Salon de coiffure « Place Jules-Guesde » :** Mme CROZE demande le report des loyers des mois de Avril et Mai. La commune peut exonérer : il faut prendre une délibération motivant la raison de l'exonération. Un courrier doit être fait par l'intéressée.

**Occupation du domaine public** : Un courrier a été adressé aux commerçants les informant de l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020. Les commerçants ambulants du marché ont été exonérés de cette redevance durant 2 mois.

**Chargé de communication** : Sébastien GUIZ a été recruté en remplacement de Laura VINCENTELLI (6 mois). Vérifier les termes du contrat (BD/PP).

**Convention de délégation de la fourrière automobile** : La délibération concernant la convention de délégation de la fourrière automobile doit être retirée (courrier de la Préfecture en date du 4 mai) car illégale. La délibération a été retirée sur la plateforme « ACTES ». Cette convention relève du droit de la commande publique. Une procédure de mise en concurrence doit être faite. Informer tous les élus par mail et joindre courrier de la Préfecture.

**Marché hebdomadaire** : la préfecture a adressé un courrier demandant le plan d'organisation du marché. SE a établi un plan avec les règles qui s'appliquent : mesures de distanciation, un sens d'entrée, de sortie, etc. Le marché n'accueille que des commerces alimentaires. Accord bureau municipal.

**Monsieur PESCE**, professeur au collège, demande quels agrés seront ouverts en septembre. A l'heure actuelle, aucune réponse ne peut lui être donnée. BP signale que les jeux d'enfants sont interdits.

**Rue de la Combe** : reprise des travaux lundi 25 mai.

**Boulevard Joliot-Curie** : enfouissement des lignes : Les travaux débuteront lundi 25 mai.

**Berges du chaffère** : la commune est toujours en attente des décisions de l'Agence de l'Eau.

**Section Tennis** : JLQ s'est rendu au tennis pour la reprise de l'activité « Tennis ». La presse était conviée. JLQ a invité le correspondant à faire un article sur les agrés que la commune installe dans le parc.

**Fournitures scolaires** : Adresser le courrier à Vival et Carrefour pour savoir s'ils sont intéressés par cette prestation (BJ/MM).

**Inscriptions scolaires** : BJ signale le nombre d'élèves qui pourront être pris dans les écoles maternelles : Langevin-Wallon : 9 – Danielle Casanova : 23. Un choix sera fait : il faudra prioriser les fratries.

**Collège « Pierre Girardot »** : la rentrée des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> a eu lieu aujourd'hui (43 élèves pouvaient être accueillis).

**Courts de tennis** : JB signale des intrusions sur les courts de tennis. Ils ont cassé le digicode.

**École Max-Trouche** : 18 enfants prioritaires, 3 élèves de maternelle et 5 enfants inscrits à la garderie. Des enfants non prioritaires pourraient être accueillis. Si le quota dépassait le nombre de 15 par classe, une autre classe serait ouverte.